

L'ÉCOLE PRIMAIRE

JOURNAL
D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur

MERCIER & CIE., Editeurs

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE par an, payable d'avance

Les abonnements partent du premier janvier et ne se prennent pas pour moins d'une année. Ceux qui s'abonneront dans le courant de l'année recevront tous les numéros parus depuis le premier janvier. Toute correspondance concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, Ecole normale Laval; celle ayant rapport à l'administration, à MERCIER & CIE., 16, Côte du Passage, Lévis, P. Q.

SOMMAIRE. — PÉDAGOGIE : Le programme dans les écoles primaires, par l'abbé P. Lagacé — 66e Conférence des instituteurs à l'école normale Jacques-Cartier. — METHODOLOGIE : Méthode facile pour enseigner l'histoire, par F. X. Toussaint. — PARTIE PRATIQUE : Dictée I, exercice sur l'adjectif II — Concours d'algèbre. — DIVERS : Poésie, quand j'étais petit — Une épitaphe originale — Réponse spirituelle d'un commis — Une naïveté involontaire — Distractions utiles — Errata.

LE PROGRAMME DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES.

Est-il nécessaire de tracer un programme uniforme pour toutes les écoles, et ce programme devra-t-il être suivi rigoureusement et à la lettre ?

Il n'est personne, je crois, qui n'admette la nécessité pour un instituteur d'avoir un programme; autrement, il marcherait au hasard, sans ordre et sans but arrêté; il ferait comme un homme qui se met en chemin sans savoir où il va. Sans programme, l'instituteur perdrait son temps, fera perdre aux enfants le leur, et n'arrivera pas au but que tout maître éclairé doit se proposer: la bonne éducation, c'est-à-dire, le juste équilibre dans le développement des facultés. Tout au plus pourrait-il obtenir un développement irrégulier, incomplet et bizarre.

Mais s'il est nécessaire que l'instituteur ait un programme, doit-on exiger de lui qu'il s'y conforme strictement et avec une exactitude mathématique? Ce serait, il me semble, aller trop loin, et renoncer du coup à tous les avantages qui dépendent des circonstances imprévues, à tous les fruits dont la provenance est quelque chose de spontané.

Celui qui veut entreprendre un long

voyage, fait bien de suivre un itinéraire tracé d'avance et de ne pas aller au hasard, autrement il perdrait beaucoup de temps et oublierait bien des choses. Mais si pour éviter ce premier inconvénient, il allait se tracer un itinéraire extrêmement minutieux, avec l'intention de l'observer rigoureusement et de point en point jusqu'au dernier iota, il tomberait dans un autre inconvénient au moins aussi fâcheux que le premier, et reviendrait chez lui avec le regret d'avoir sacrifié à son amour exagéré de l'ordre, une foule d'occasions heureuses qu'il n'avait pas su ni pu prévoir. C'est le temps de dire: *Oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem.*

On objectera peut-être que cette comparaison, vraie sous bien des rapports, a le défaut, comme bien d'autres du reste, de clocher d'un certain côté: c'est que le voyageur dont il est ici question est censé parcourir des pays nouveaux et, comme il ne les connaît pas parfaitement d'avance, il fait bien de se réserver une certaine latitude; mais l'instituteur, voilà 10 ans, 20 ans qu'il enseigne la même chose; il sait depuis longtemps tout ce qu'il aura à dire; il connaît en quelque sorte toutes les pierres du chemin qu'il aura à parcourir, il peut donc d'une main sûre se tracer un tableau du temps, un programme des études, et rien ne s'oppose à ce qu'il s'y conforme rigoureusement. Il y a, dites-vous, 20 ans que cet instituteur enseigne la même chose, et après 20 ans il n'a rien de nouveau à dire à ses élèves? il ne sait rien de plus que la première année? il marche toujours péniblement dans les

voies battues ? Alors rien de vivant, rien de spontané dans son enseignement ; c'est donc un routinier que cet instituteur, c'est un homme sans imagination, sans enthousiasme, sans chaleur aucune, sans cœur enfin. Puisqu'il en est ainsi, qu'il suive le programme ; qu'il le suive à la minute, c'est pour lui surtout que ce cadre froid et rigide a été tracé ; mais si j'étais chargé de pourvoir à l'éducation d'un enfant, je vous le déclare en toute sincérité, ce n'est pas à cet homme machine que je voudrais le confier ; je craindrais qu'il ne paralysât tous les élans de son âme.

Je dirai donc à l'instituteur : ayez un programme, un tableau du temps, conformez-vous y surtout dans les commencements ; mais plus tard, lorsque vous aurez acquis quelque expérience, lorsque vos ressources seront plus considérables, vos connaissances plus étendues, plus variées, ne craignez pas de vous en éloigner quelquefois, pour faire mieux.

Il en est de l'enseignement comme de la lecture à haute voix, qu'on me permette ce rapprochement ; il faut y reconnaître deux phases, deux degrés bien distincts : le métier et l'art. Si vous suivez rigoureusement le chemin tracé, vous restez dans le métier ; pour arriver jusqu'aux régions artistiques, il faut savoir s'affranchir des entraves de la règle. La règle fait l'homme du métier ; elle ne fait pas l'artiste ; au contraire, c'est l'artiste qui fait la règle. Il faut commencer par le métier, et s'élever jusqu'à l'art, si on le peut.

Ici se présente une question. Si l'instituteur doit avoir un programme, quelle idée présidera à la composition de ce programme ? En vue de quelle fin sera-t-il préparé ? Sera-ce en vue des connaissances à acquérir ou en vue des facultés à développer ? L'enfant et l'homme mûr, le savant, en se livrant à l'étude, doivent se proposer tous deux des buts différents. Le premier étudie pour développer ses forces, pour préparer ses facultés. Chez lui, le savoir n'est que le moyen ; le but, ce sont les facultés. Le second, au contraire, étudie pour agrandir le champ de ses connaissances, pour acquérir la science ; son but, c'est donc le savoir ; les facultés ne sont pour lui que le moyen.

Ainsi, les facultés et les connaissances deviennent alternativement le but et le moyen. Ce qui dans l'enfance n'est que l'instrument, plus tard est la fin, et *vice versa*.

Le savoir est aux facultés de l'âme, ce que la nourriture est aux forces physiques.

Dans l'enfance, la nourriture, bien préparée, convenablement administrée, développe les forces physiques, c'est là le but ; tandis que dans l'âge mûr, les forces deviennent à leur tour le moyen dont l'homme se sert pour conquérir l'alimentation et tous les biens de la vie. Ainsi en est-il dans l'ordre intellectuel et moral. Les connaissances humaines, mises à la portée de l'enfant, proportionnées à sa faiblesse, distribuées à toutes les facultés, nourrissent son âme, la fortifient et bientôt, si cette culture a été sagement ménagée, la réaction ne tardera pas à se produire.

Dans le commencement, c'est la science qui domine l'âme, plus tard, c'est l'âme qui se rend maîtresse de la science.

Voilà l'ordre, voilà la loi de la nature, loi à laquelle tout éducateur de l'enfance doit se conformer. S'il néglige de le faire, il formera peut-être des demi-savants ; mais il ne formera pas des hommes ; il obtiendra peut-être des fruits, mais ces fruits n'arriveront pas à une pleine maturité, ils sècheront avant le temps.

Je ne voudrais pas affirmer que ce n'est pas là ce qui explique l'étonnante disproportion que l'on remarque, ou plutôt, que l'on ne remarque pas assez, entre le nombre, d'un côté si considérable, de ceux qui fréquentent nos maisons d'édu-cations, et d'un autre côté, si limité, de ceux qui deviennent plus tard des hommes vraiment remarquables.

Le développement des facultés, voilà donc le but de l'instruction primaire. Pour y arriver, le programme doit être fait en vue de ces mêmes facultés ; il faut qu'il abaisse à leur niveau et qu'il proportionne à leur faiblesse les éléments de la science, donnant à chacune ce qui lui convient ; aux sens, ce qui convient aux sens ; à l'intellect, ce qui convient à l'intellect ; au cœur, ce qui convient au cœur, et ainsi de suite. Il

doit pour ainsi dire se modeler sur chacune d'elles. Il est comme un vêtement qu'il faut tailler sur le modèle ; autrement il ne serait pas dans la mesure.

S'il en est ainsi,—et nous croyons l'avoir suffisamment démontré — il est donc nécessaire de connaître avant tout quelles sont les facultés de l'âme humaine, et la *dynamilogie*, qui traite de ce sujet, devrait être connue de toutes les personnes qui s'occupent d'éducation. Cette science est en effet la base des études pédagogiques. La pédagogie est la science de l'éducation ; or, l'éducation ne s'obtient que par le développement des facultés ; et comment développer les facultés, si on ne les connaît pas ?

J'ouvre donc un traité de philosophie, la philosophie de S. Thomas, par exemple, celle-là même que le souverain pontife actuel, le Pape Léon XIII, voudrait voir adoptée aujourd'hui par tout le monde chrétien, et j'y lis que le Docteur angélique distingue dans l'âme humaine cinq genres de facultés : la faculté *végétative*, la *sensation*, l'*intelligence*, l'*appétit* et la faculté *locomotrice*. Il divise ensuite les quatre premières en diverses espèces. La faculté végétative, en faculté *nutritive*, *augmentatrice* et *génératrice* ; la faculté sensitive, en cinq sens externes : la *vue*, l'*ouïe*, le *goût*, l'*odorat* et le *tact* ; et en quatre sens internes : le *sens commun*, l'*imagination*, l'*estimative* et la *mémoire*. L'intelligence comprend l'*intellect agent* et l'*intellect possible*. Enfin l'appétit se divise en *appétit sensitif* et en *appétit intellectuel* ou *volonté*. Il attribue en outre à l'intellect des opérations diverses qui sont la *réflexion*, le *jugement*, le *raisonnement* et la *mémoire intellectuelle*.

Voilà quelles sont les facultés de l'âme humaine. Toutes ne demandent pas le même degré de culture ; toutes cependant ont besoin de développement. Ce développement, commencé sur les genoux de la mère, se continue sur les bancs de l'école et dans les rangs de la société jusqu'au dernier moment de la vie.

Ouvrons maintenant au hasard quelques traités de pédagogie moderne. Puisque l'éducation consiste dans le développement des facultés, ils devront nous les faire connaître. Et en effet :

“ Nous allons examiner successivement, dit l'un d'eux, au chapitre de l'éducation intellectuelle, les principales facultés de l'âme. 1o L'*attention*, 2o la *mémoire*, 3o l'*imagination*, 4o le *jugement*, 5o l'*observation*.” Il suffit de rapprocher cette énumération du tableau précédent pour s'apercevoir qu'elle ne saurait nous donner une juste idée des facultés humaines. L'attention, le jugement, l'observation, ne sont pas des facultés ; ce sont bien quelques-unes des opérations d'une seule et même faculté qu'on appelle l'intellect, mais ce ne sont pas des facultés. L'imagination et la mémoire sont des facultés, mais des facultés secondaires que l'homme possède en commun avec les êtres privés de raison.

Ouvrons donc un autre traité ; peut-être sera-t-il plus explicite. “ L'éducation intellectuelle, nous dit celui-ci, est l'art de développer les facultés à l'aide desquelles nous nous instruisons. Dans l'ordre où elles se produisent, ces facultés sont : la *perception*, l'*attention*, la *mémoire*, l'*imagination*, le *jugement*, et le *raisonnement*.” D'abord, les facultés ne se produisent pas ; les opérations se produisent, mais par les facultés. Ensuite, même remarque que pour le précédent ; la perception, l'attention, le jugement et le raisonnement ne sont pas des facultés, mais des opérations. Quant à l'imagination et à la mémoire, nous savons maintenant ce qu'il en faut penser.

Enfin un troisième nous dit que “ l'enfant doué d'intelligence, ignore tout cependant, et a besoin de tout apprendre ; mais ce besoin se ressent chez lui de son organisation, des accidents de son caractère, de sa manière de sentir et de la soudaineté de son action ; de là, ajoute-t-il, la *curiosité*... l'*instinct d'imitation*,... l'*attention*,... la *réflexion*,... la *raison*,... l'*imagination*,... et la *mémoire*... Les enfants, dit-il, ne possèdent pas à un degré égal toutes ces facultés.”

La curiosité et l'instinct d'imitation que ce dernier ajoute à l'énumération déjà donnée par les deux précédents ne sont pas non plus des facultés.

Inutile de continuer cette étude et de poursuivre ce rapprochement ; suffit de

dire que nous rencontrerions, dans tous les traités, les mêmes lacunes

En voilà assez pour faire comprendre que si la science pédagogique a fait d'immenses progrès dans notre siècle, elle n'a pas encore dit cependant son dernier mot, car tout en voulant nous montrer les facultés comme le but de l'éducation, elle demeure incomplète quand il s'agit de les énumérer, de les faire connaître, et les confond souvent avec leurs propres opérations.

Il résulte de là que les programmes proposés jusqu'à ce jour pour les écoles primaires sont loin d'être conformes aux conditions que nous avons indiquées plus haut. Ils se ressentent naturellement des lacunes de la science pédagogique et ne sont pas faits réellement en vue du développement des facultés de l'âme.

Aussi, si vous entrez dans une de nos écoles, et que vous demandiez où en est rendu tel ou tel enfant, dans ses études, on vous dira qu'il lit dans le *Devoir du Chrétien*, qu'il a vu sa grammaire jusqu'à la syntaxe, qu'il sait par cœur 50 pages de géographie, 20 pages d'histoire sainte ; mais jusqu'à quel point son intelligence et sa volonté, ses facultés en un mot sont développées, on ne le sait pas. Hélas ! on ne le sait que trop ; à part la mémoire qui seule, chaque jour est mise à contribution, elles ne le sont pas du tout. Cet enfant fait peut-être une dictée sans faute, il récite par cœur des pages et des pages et il n'a pas une idée dans la tête. Il remporte des prix à la fin de l'année scolaire ; et tous ces prix sont en réalité des prix de mémoire. Voilà ce que démontre l'expérience de tous les jours.

Puisqu'on met entre les mains de l'instituteur un tableau du temps, un tableau des matières à enseigner, pourquoi ne pas mettre aussi sous ses yeux un tableau des facultés de l'âme ? N'est-il pas par devoir obligé de les cultiver, et encore une fois, comment les cultiverait-il, s'il ne les connaît pas ?

Parmi toutes ces facultés, il en est deux surtout que l'instituteur doit s'efforcer de connaître et de développer. Ces deux facultés, qui font l'homme ce qu'il est, et qui le distinguent de tous

les autres êtres de la création, sont : l'intelligence et la volonté.

La plante possède avec la vie, les facultés végétatives qui sont la nutritive, l'augmentatrice et la génératrice. La brute, non seulement à la vie comme les plantes, mais encore elle peut *connaître* : elle connaît les objets matériels ; et voilà pourquoi elle est douée de facultés sensibles qui sont de deux sortes : les sens externes et les sens internes. Les sens externes sont la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le tact ; les sens internes sont le sens commun, l'imaginative, l'estimative et la mémoire. Elle possède en outre l'appétit sensitif et la faculté de se mouvoir. L'homme jouit de la vie et des facultés végétatives comme les plantes, il possède aussi les facultés sensibles et connaît les choses matérielles comme les bêtes ; mais ce que ni les bêtes ni les plantes ne sauraient faire, lui, il peut *comprendre* et *vouloir*. Par son intelligence il pénètre dans le domaine de l'immatériel, dans le domaine des idées, et par sa volonté, il s'attache au bien. L'intelligence et la volonté, voilà donc nos facultés à nous, celles qui, une fois développées, font pour ainsi dire tout l'homme au point de vue de l'éducation. L'instituteur doit donc les avoir continuellement devant les yeux ; autrement, il pourra donner de l'accroissement aux forces qui font le végétal, qui font l'animal, mais il ne formera pas des hommes. Qu'il ne craigne donc pas de négliger même les autres facultés pour donner à celles-ci tous ses soins. On ne peut arriver à l'âme intellectuelle qu'en passant par l'âme sensitive, et par conséquent si l'intelligence et le cœur sont développés, les autres facultés le sont par là même.

Encore une fois, ce sont là deux points suprêmes, que l'instituteur doit toujours avoir en vue pour ne pas s'écarter de sa route ; ce sont les deux foyers de l'ellipse vers lesquels toute la lumière de l'enseignement doit converger comme par autant de rayons vecteurs, et qui réagissent ensuite l'un sur l'autre dans une action réciproque. A l'un de ces foyers est écrit : *acquisition des idées*. Deux grandes voies conduisent à ce but : l'étude de la langue et l'étude du nombre :

Etude de la langue : conversation, lecture, écriture, dessin même, grammaire, style, composition, philosophie intellectuelle, etc., toujours en vue des idées.

Etude du nombre : numération, arithmétique, mathématiques, sciences physiques, etc., toujours en vue d'agrandir le cercle des idées.

A l'autre foyer est écrit : *Direction de la volonté*. Deux voies conduisent également à ce but : l'histoire, qu'accompagne toujours la géographie, et surtout la religion et les sciences morales.

Voilà les deux pages qui résument toute l'éducation ; voilà les deux pierres fondamentales qui l'établissent sur une base solide. Et quand ce grand travail est achevé, l'imagination, la mémoire, la vue, l'ouïe, toutes les facultés en un mot ont pris leur développement ; car, encore une fois, on ne peut pénétrer jusqu'aux foyers de l'âme sans en traverser la surface ; on ne peut arriver à l'intelligence sans passer par les sens. *Nihil est in intellectu, quod prius non fuerit in sensu*.

Un jeune homme se présenta un jour devant Porpora, célèbre professeur de chant, et lui demanda la faveur d'être admis au nombre de ses disciples. Porpora, après l'avoir examiné, l'accepta en effet, et exigea de lui pour toute condition qu'il se soumit sans hésiter et comme en aveugle à toutes les études vocales qu'on jugerait à propos de lui faire subir.

Le maître mit alors entre les mains de son élève deux pages de musique contenant des gammes et des exercices.

Une année, deux, se passèrent sur ces deux éternelles pages. Porpora ajouta alors quelques notes d'agrément, quelques ornements de la voix. Au bout de la troisième, l'élève, découragé, se disposait à prendre congé de son maître lorsque celui-ci lui dit : "Va, mon fils, tu es le plus grand chanteur du monde." Et il disait vrai, car ce chanteur était Farinelli.

Si l'instituteur veut que ses élèves soient en fait d'éducation de la force de Farinelli comme chanteur, qu'il se tienne toujours fortement attaché aux deux foyers de l'ellipse, qu'il ne perde pas de vue les deux grandes pages de ce livre

sublime qu'on appelle l'âme humaine : l'intelligence et la volonté.

P. LAGACÉ,

Principal de l'école normale Lava.

SOIXANTE-SIXIEME CONFERENCE
DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER, TENUE LE 29 ET LE 30 JANVIER, 1880.

Séance du 29.

Présidence de M. L. A. Primeau.

Présents : MM. les abbés Verreau et Godin, M. l'insp. MacMahon, S. Duval, M. D. ; O. MacMahon, avocat ; MM. A. d'Anglars, A. Allaire, J. E. Juare, O. Pelletier, H. Granger, P. L. O'Donoghue, A. P. Gélinas, J. Surprenant, J. Manseau, A. Goyette, G. Gervais, F. X. P. Demers, J. Leroux, U. E. Archambault, A. D. Lacroix, O. Boisvert, P. Nantel, P. A. Ouellette, C. O. Caron, E. Duval, J. Goyette, S. Brien, P. Drouin, J. O. Drouin, C. Dupuis, G. Gauthier, J. Parayre, J. T. Dorais, J. E. Leroy, D. Boudrias, A. Martin, J. O. Cassegrain et les élèves de l'école normale.

Lecture et adoption du compte rendu de la dernière séance.

M. S. Duval donne une conférence sur l'électricité.

M. Duval fait l'historique de l'électricité. Il parle des propriétés de ce fluide, de ses effets mécaniques et lumineux, et de ses applications à la télégraphie. Il décrit ensuite le télégraphe, le microphone, etc., et termine sa conférence par de nombreuses expériences de téléphonie ou télégraphie acoustique.

M. Duval a traité un sujet connu depuis longtemps, il est vrai. Néanmoins, il a su intéresser son auditoire par la manière neuve, originale, avec laquelle il a développé cette partie si importante de la physique.

M. U. E. Archambault parle de la question des pensions de retraite en faveur de ceux des instituteurs âgés ou à qui une santé trop affaiblie ne permet plus de remplir les devoirs de leur charge.

Il est inutile, pensons-nous, d'ajouter ici que, quelle que soit l'économie des personnes engagées dans l'enseignement,

il en est peu qui, eu égard à la modicité de leur traitement, puissent faire des épargnes suffisantes pour leur assurer une existence convenable sur leurs vieux jours.

C'est un fait que nous constatons avec regret.

Cependant, si nous jetons un coup d'œil sur ce qui se passe en dehors de l'enseignement, nous voyons que tous ceux qui remplissent quelque emploi civil, ou qui vouent leur vie à la défense de la patrie, non seulement jouissent de l'estime du public, mais, de plus, reçoivent de l'État une pension qui assure à leur vieillesse une existence honnête. Seul, ou à peu près seul, l'instituteur fait exception. Néanmoins, sans vouloir exagérer aux yeux de personne l'importance des services que nous rendons à la patrie, nous croyons qu'il existe peu de professions qui méritent plus la reconnaissance publique que la profession de l'instituteur.

Cette espèce d'abandon dans laquelle on laisse l'instituteur est, sans doute, cause qu'un grand nombre de sujets, recommandables à la fois par leur savoir et les études spéciales qu'ils ont faites des devoirs de l'instituteur, désertent l'enseignement pour aller à la recherche d'une position plus lucrative et que l'on prise davantage.

On veut partout des instituteurs instruits, des instituteurs d'expérience. Le moyen le plus simple, suivant nous, de s'assurer les services des personnes ainsi qualifiées, serait de leur faire une position qui eût quelque proportion avec les services qu'elles rendent.

Dans plusieurs pays, des hommes d'État éclairés ont compris les droits que possède l'instituteur à la protection des gouvernements, et ils se sont empressés de répondre aux justes demandes des membres du corps enseignant.

On ne lira peut-être pas sans intérêt les notes suivantes, relatives à la question dont nous nous occupons ici—notes que M. Archambault a eu l'obligeance de nous communiquer.

PENSIONS DE RETRAITE

Canada—Service civil. Les fonctionnaires publics ont droit à une pension.

Il existe une retenue de 2 0/0 sur les traitements de \$600.00 et au-dessus, de 1½ 0/0 sur les traitements inférieures à \$600.00.

La retenue n'a lieu que pendant les 35 premières années de service.

Le droit à la pension est acquis après 10 années de service et 60 ans d'âge, ou bien pour cause de maladie, infirmités, etc., rendant le fonctionnaire incapable de remplir ses fonctions.

La pension est calculée d'après le traitement moyen des 3 dernières années de service. Après 10 ans la pension=10,50 du traitement moyen, et il est accordé 1/50 de plus pour chaque année additionnelle de service. Le maximum de la pension=35/50 du traitement.

Ontario.—Tous les instituteurs qui payent la retenue de \$4.00 par année ont droit à une pension. Cette retenue se paye en deux versements.

La pension est exigible lorsque le fonctionnaire a atteint 60 ans d'âge, ou qu'il est incapable de remplir les devoirs de sa charge par suite du mauvais état de sa santé, d'accidents, etc. Elle est de \$6.00 par chaque année d'enseignement.

Angleterre.—Les instituteurs qui sont dans le besoin reçoivent une pension civile depuis 1876.

Il n'y a pas de retenue.

Tout instituteur a droit à une pension après 15 ans de service.

Le nombre de pensions est fixé à 270 :

20 pensions de £30 chacune, soit £600
100 " " 25 " " 2500
150 " " 20 " " 3000

Bonus et gratuités : 400

Somme payée annuellement : £6500

La pension se paye annuellement.

L'instituteur est tenu de se faire identifier et de produire un certificat de bonne conduite et de pauvreté.

Portugal.—Les instituteurs ont droit à une pension après 60 ans d'âge et 30 années de service; lorsqu'ils sont empêchés de continuer leurs fonctions pour cause d'infirmités, d'accidents, etc., la pension peut-être accordée après 10 années de service.

A partir de 10 années de service, la

pension est de 10/30 plus 1/30 pour chaque année additionnelle de service. Après 30 années de service, si l'instituteur peut encore enseigner, il reçoit en sus de son traitement, 1/5 de ce même traitement.

Il n'y a pas de retenue.

France.—Les pensions de retraite existent en France depuis 1853. Les instituteurs sont reconnus appartenir au service civil.

Le droit à une pension est acquis après 55 ans d'âge et 25 années de services.

La veuve du fonctionnaire, si le mariage a eu lieu au moins six ans avant le décès du mari, et les orphelins mineurs ont aussi droit à une pension.

La pension est basée sur la moyenne des traitements des six dernières années d'enseignement. Elle est, pour chaque année de service, de 1/60 du traitement moyen, et ne peut, en aucun cas, excéder les $\frac{2}{3}$ de ce même traitement, ni être inférieure à 600 fr. pour un instituteur, et à 500 fr. pour une institutrice.

La pension d'une veuve est de $\frac{1}{3}$ de celle de son mari. Celle des orphelins est la même que celle de la mère, et exigible jusqu'à la majorité du plus jeune d'entre eux.

Il y a une retenue.

- 1o De 5 0/0 sur le traitement annuel ;
- 2o De 1/12 du traitement lors de la nomination du fonctionnaire ;
- 3o De 1/12 du traitement dans le cas de réintégration ;
- 4o De 1/12 sur toute augmentation ultérieure.

Pays Bas.—Les pensions de retraite existent depuis 1858.

Le droit à une pension est acquis par tout instituteur ayant 65 ans d'âge et 40 années de service. La pension paraît être égale au traitement.

Il y a une retenue de 2 0/0, et la commune rembourse à l'Etat le $\frac{1}{3}$ de la pension.

Grand Duché de Luxembourg.—Les instituteurs, leurs femmes et leurs enfants jouissent de pensions payées par l'Etat depuis 1863, conformément aux principes admis pour les pensions des fonctionnaires publics.

Il n'est exigé qu'une légère retenue.

Canton de Vaud (Suisse).—Les régents

et les régentes brevetés (instituteurs et institutrices) ont droit à une pension

Après 30 années de service, le régent a droit à une pension de 500 fr. ; la régente, à une pension de 400 fr.

Après 10 ans de service, la pension du fonctionnaire est fixée d'après une échelle de proportion.

La veuve du régent a droit à la $\frac{1}{2}$ de la pension de son mari, et les orphelins ont droit, chacun jusqu'à l'âge de 18 ans, à 1/5 de cette même pension.

Il y a sur leurs traitements annuels respectifs, une retenue de 20 fr par chaque régent, et de 10 fr. par chaque régente.

Prusse.—Les instituteurs, étant considérés comme officiers de l'Etat, ont droit à une pension.

Il y a une retenue de 1/2 du traitement que reçoit l'instituteur à sa première année d'enseignement, et ensuite de 1 à 20/0 sur son traitement annuel.

Servie.—Les instituteurs ont droit à une pension.

Ce droit est acquis après 10 années de service. La pension est alors de 40 0/0 du traitement, et elle augmente de 2 0/0 par chaque année additionnelle de service pendant 35 ans. Après 35 années de service, l'instituteur reçoit une pension égale à son traitement.

Il n'y a pas de retenue.

Hongrie.—Tous les instituteurs ont droit à une pension après 40 années de service. Cette pension est de 300 à 400 florins.

Il n'y a pas de retenue.

Russie.—Tous les employés du ministère de l'instruction publique, les instituteurs compris, ont droit à une pension sur le trésor.

Après 20 ans de service, le fonctionnaire reçoit la $\frac{1}{2}$ de son traitement annuel, et après 25 ans il reçoit le traitement en entier.

En cas de santé altérée, le fonctionnaire reçoit après un service :

De 10 à 15 ans, $\frac{1}{3}$ du traitement annuel.

De 15 à 20 ans, $\frac{2}{3}$ du traitement annuel.

De 20 à 25 ans, le traitement annuel en entier.

En cas de maladie grave, il reçoit après un service :

De 5 à 10 ans, $\frac{1}{3}$ du traitement annuel.

De 10 à 15 ans, $\frac{2}{3}$ du traitement annuel.

De 15 à 25 ans, la totalité du traitement annuel.

En outre, s'il a de la famille, il peut lui être accordé, en sus de sa pension, une fois seulement, une somme égale au montant de son traitement annuel.

En dehors des pensions indiquées ci-dessus, tous ceux qui ont servi exclusivement comme professeurs ou instituteurs pendant plus de 25 ans, reçoivent, outre leurs appointements, $\frac{1}{5}$ du traitement annuel par chaque période de 5 années de service.

Il n'y a pas de retenue.

Après avoir lu et commenté les notes qui précèdent, M. Archambault propose, secondé par M. A. D. Lacroix :

1o Qu'un comité composé de MM. D. Boudrias, J. O. Cassegrain, J. McGown, du moteur et du secondeur soit nommé avec mission d'étudier la question des *pensions de retraite* pour les instituteurs, de préparer un projet de loi à ce sujet, de s'aboucher avec les membres de l'association en rapport avec l'école normale Laval, l'Honorable surintendant de l'instruction publique et les autorités législatives, afin d'obtenir la passation de cette loi à la prochaine session du parlement provincial.

2o Que le dit comité soit aussi autorisé à payer à même la caisse de cette association les dépenses de voyage, s'il y a eu lieu. — Adopté.

Et la séance est ajournée au lendemain, à 9.30 h. de l'avant-midi.

Séance du 30.

Présidence de M. L. A. Primeau,

Présents : MM. les abbés Verreau et Godin, M. l'ex-inspecteur Valade, MM. les inspecteurs MacMahon et Lamarche, MM. A. Goyette, J. B. Cloutier, de l'école normale Laval ; U. E. Archambault, W. Fahey, E. Tremblay, S. Aubin, A. D. Lacroix, N. Boulay, M. Emard, F. X. P. Demers, T. Whitty, P. M. Adhémar, J. M. Donnely, J. McGown, G. Gervais, J. Archambault, L. J. R. Bellefeuille, H. Tétrault, A. d'Anglars, H. Boucher, J. A. Manseau, H. Granger,

C. O. Caron, T. Brennan, P. A. Ouellette, A. Martin, O. Pelletier, A. Allaire, N. Gervais, C. Smith, P. L. O'Donoughue, D. Boudrias, J. Surprenant, J. Manseau, J. Tompkins M. Lanctôt, LeBlond de Brumath, A. Grant, A. Chatiguy, A. Brunet, J. Goyette, J. Parayre, P. Nantel, T. M. Reynolds, J. B. Demers, A. J. Boucher, J. Ahern, J. N. Miller, J. E. Leroy, C. Dupuis, G. St. Jacques, I. Nadon, J. Toupin, M. Daly, J. Manning, E. Leblanc, N. Latrémouille, J. Champoux, J. Gillsepie, E. Colfer, N. Nolin, J. Baril, C. Leblanc, J. T. Dorais, A. Laurier, E. Thibault, P. E. Poupart, J. O. Cassegrain et les élèves de l'école normale.

Proposé par M. J. Ahern, secondé par M. N. Boulay :

Que les comptes rendus des séances de cette association soient approuvés avant d'être imprimés.

M. A. Martin, secondé par M. J. McGown, propose en amendement :

1o Que M. le secrétaire soit autorisé à faire imprimer les comptes rendus sus-mentionnés dans le mois qui suivra chacune des séances ;

2o Que ces comptes rendus soient adressés, après ce délai, à tous les membres de la conférence qui auront laissé leur adresse entre les mains du secrétaire.

L'amendement est adopté, et la proposition principale rejetée.

Proposé par M. P. L. O'Donoughue, secondé par M. J. Ahern :

1o Qu'il soit nommé un comité chargé de s'occuper de l'organisation d'un congrès pédagogique et d'une exposition scolaire ;

2o Que ce comité se compose de MM. Verreau, A. Martin, J. N. Miller, du moteur et du secondeur.—Adopté.

Proposé par M. U. E. Archambault, secondé par M. A. D. Lacroix :

Que M. l'abbé Verreau veuille bien recevoir les sincères et cordiales félicitations des membres de cette association, à l'occasion du double honneur dont il a dernièrement été l'objet :

1o De la part de l'Université Laval, qui lui a conféré le titre de Docteur en Lettres ;

2o De la part du gouvernement fran-

çais, qui lui a décerné le titre d'Officier de l'Académie.—Adopté.

M. Cloutier annonce à l'auditoire qu'il vient de fonder un nouveau journal d'éducation et d'instruction, "L'ÉCOLE PRIMAIRE."

Après quelques remarques à propos de la suppression de l'ancien *Journal de l'Instruction Publique*, il dit que la rédaction de semblables revues devrait toujours être confiée à des hommes qui font de l'enseignement leur carrière, et qui joignent à l'expérience de sérieuses études pédagogiques. Ce n'est qu'à cette seule condition qu'une publication de ce genre peut être de quelque utilité à la classe enseignante. Car le journal de l'instituteur "est celui où il trouve tout préparé son devoir de chaque jour, où il peut puiser la véritable doctrine pédagogique, telle que l'ont entendue les grands éducateurs de la jeunesse."

M. Cloutier expose ensuite le plan qu'il s'est tracé relativement à sa revue. "Elle sera, dit-il, une œuvre essentiellement pédagogique, destinée à aplanir autant que possible les nombreuses difficultés contre lesquelles l'instituteur vient se heurter tous les jours; une revue dans les colonnes de laquelle il pourra exposer ses vues, discuter toutes les questions ayant trait à l'enseignement.....; une revue, enfin, qui traitera des grandes questions pédagogiques dont s'occupent aujourd'hui les hommes d'école de tous les pays de l'Europe, leur empruntant ce qu'ils ont de bon et de praticable pour nous, Canadiens-français.

Ce plan renferme certainement beaucoup de choses. Cependant, nous n'avons nul doute que, eu égard aux études que M. Cloutier a faites des différents modes d'enseignement, ainsi qu'aux connaissances pratiques qu'il a acquises par une assez longue expérience, il ne puisse mener à bonne fin l'œuvre à laquelle il se dévoue actuellement, si difficile qu'elle soit.

M. A. Brunet fait lecture d'une étude sur *La Famille*.

Dans ce travail, M. Brunet insiste principalement sur la nécessité de conserver les traditions de famille, qu'il considère comme une source de force

morale, et le moyen le plus propre à entretenir toujours vivace le sentiment du patriotisme. Pour cela, il veut que chaque famille ait un journal dans lequel sera inscrit tout ce qui a rapport à quel qu'un de ses membres, même le plus léger incident.

M. Brunet nous a dit de bien belles choses sur la famille, surtout la famille chrétienne, et pour lui, comme pour Mgr. Dupanloup, la famille est "ce foyer vivant et inextinguible des deux plus nobles sentiments qui soient dans le cœur des enfants des hommes: la reconnaissance et le respect!"

M. Brunet donnera la suite de son étude à une conférence ultérieure.

Voyage en Europe: tel est le titre d'une lecture sur la géographie, par M. l'ex-inspecteur Valade.

M. Valade part de Montréal par la voie ferrée. Il dit un mot des différents endroits par lesquels il doit passer avant de s'embarquer sur le vaisseau transatlantique, et donne quelques détails sur la largeur de l'océan, la profondeur de ses eaux. Après la traversée, il parcourt les villes les plus célèbres des divers états de l'Europe, et donne sur chacune d'elles des statistiques intéressantes sur leurs populations, leur commerce, leur industrie, etc. Il n'oublie point non plus de faire la description de leurs principaux monuments, et d'ajouter quelques notes historiques sur la fondation et le développement de ces mêmes villes.

Ce mode d'enseigner la géographie plaît beaucoup aux enfants, surtout si le maître a à sa disposition certaines vues, certaines photographies, ou certains paysages qui lui permettent de faire acquérir à ses élèves une connaissance intuitive de la plupart des choses qu'il leur enseigne.

La question suivante sera discutée à la prochaine conférence:

Enseignement de la lecture expressive et raisonnée:

- (a) *Importance de cet enseignement*;
- (b) *Méthode à suivre dans cet enseignement*;
- (c) *Temps à y consacrer*.

Et la séance est ajournée.

J. O. CASSEGRAIN,
Secrétaire.

METHODOLOGIE

J'expose plus loin un tableau analytique des constitutions du Canada, sur lequel je désire attirer l'attention des instituteurs.

Il faut savoir pour enseigner. Les manuels d'histoire mis entre les mains des jeunes étudiants ne sont que les canevas d'une matière que le maître doit connaître dans tous ses développements. Avant tout il faut présenter à l'élève une vue d'ensemble, et c'est là que les *abrégés* font sentir leur incontestable utilité. Mais, ces petits livres, écrits spécialement pour faire embrasser d'un coup d'œil la matière à enseigner et mettre de l'ordre et de la méthode dans les études, offrent généralement une sécheresse qui serait rebutante si le maître, manquant de connaissances, n'était pas en état de faire suivre chaque leçon de tous les développements qui intéressent la curiosité et fixent l'attention des élèves. Du reste, une date attachée à un événement mémorable est beaucoup plus aisément conservée par la mémoire lorsque les principales circonstances en sont bien connues. Par exemple, sans la connaissance des troubles civils qui se produisirent à cette époque, et des causes de ces troubles, les années 1837-38 ne présenteraient aucun intérêt à ceux qui étudient l'histoire du Canada.

Je le répète : pour enseigner il faut savoir. Que le maître doive être plus instruit que son disciple, c'est une vérité de La Palisse, sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister. Il ne lui suffira donc pas de savoir l'*abrégé*, le *canevas* ; il devra aussi s'appliquer à l'étude des grands ouvrages pour y puiser tous les développements relatifs au canevas, et pouvoir les exposer sciemment à ses élèves.

Ainsi, quant à ce qui regarde le tableau analytique des constitutions diverses qu'a eues le Canada, l'instituteur, après l'avoir soumis à l'étude de ses élèves, leur adressera diverses questions relatives à ces constitutions. Quelle était la hiérarchie civile, lors de l'existence des compagnies ? Quel était alors le rôle du gouverneur ? Par qui le gouverneur

était-il nommé, et par qui était-il recommandé ? Nommez ce ministre qui, sous Louis XIV, fit rédiger les deux constitutions qui régirent la Nouvelle-France depuis 1648 jusqu'à 1760 ? Quelle était la composition du "Conseil de Québec" ? En quelle année fut établi le Conseil Souverain ? Quelle sorte d'autorité avait-il ? Quels étaient les fonctionnaires qui le composaient ? Combien de constitutions la domination anglaise a-t-elle fournies au Canada ? Quelles furent ces diverses constitutions ? Quelles furent les conséquences de chacune de ces constitutions ? Quelle fut la meilleure de ces constitutions, et la plus favorable aux progrès du pays ? etc., etc., etc.

Lorsque l'élève a donné à chacune de ces questions la réponse fournie par le canevas, alors le maître y ajoute tous les développements dont elle est susceptible, et c'est ainsi qu'il attache l'élève à l'étude de l'histoire de son pays, et qu'il prépare son esprit à la lecture des grands ouvrages.

N'oublions donc pas que l'*abrégé* n'est qu'un guide, et ne fait que poser les jalons. Il sert d'éclaireur au maître comme à l'élève, mais le maître doit savoir *charmer* la route.

F. X. TOUSSAINT.

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉE

Je suis à l'école.—Je viens à l'école pour apprendre quelque chose qui me soit utile.—Je suis un écolier.—Le maître m'instruit.—D'autres enfants viennent aussi à l'école.—Ces enfants sont mes camarades d'école.—Le maître enseigne et nous, enfants, nous apprenons.—Nous apprenons à parler correctement, à lire, à écrire, à calculer, à dessiner et à chanter.—A l'école nous entendons souvent parler de Dieu, et l'on nous y apprend le catéchisme et la prière.—Les enfants sages se rendent volontiers à l'école. (1)

EXPLICATION DU SENS

M.—Louis, où êtes-vous maintenant ?
Louis.—Je suis à l'école. (*sui za.*)

(1) Voir le "COURS DE LECTURE A HAUTE VOIX," par l'abbé Lagacé.

M.—Joseph, pourquoi venez-vous à l'école ?

Joseph.—Je viens à (*vien za*) l'école pour apprendre quelque chose qui me soit utile (*m' soi tulile*).

M.—Comment appelle-t-on les enfants qui vont à l'école, Léon ?

Léon.—On les appelle des écoliers.

M.—Vous qui venez à l'école, vous êtes donc... ?

Léon. Je suis un écolier. (*sui zun nécolié*).

M.—Qui vous instruit, Ernest ?

Ernest.—C'est le maître qui m'instruit.

M.—Êtes-vous seul à l'école, Octave ?

Octave.—Non monsieur, d'autres enfants viennent aussi à l'école. (*vienne to ci*.)

M.—Quels sont-ils, Henri ?

Henri.—Ces enfants sont mes camarades d'école.

M.—Que fait le maître, Alfred ?

Alfred.—Le maître enseigne, et nous, enfants, nous apprenons. (*nou zapprenons*.)

M.—Qu'apprenez-vous, Louis ?

Louis.—Nous apprenons à parler correctement, à lire, à écrire, à calculer, à dessiner (*dé-ci-ner*) et à chanter.

M.—Vous apprend-on encore autre chose à l'école, Joseph ?

Joseph.—Oui monsieur, nous entendons souvent parler de Dieu et l'on nous y apprend le catéchisme et la prière.

M.—Que font les enfants sages, Léon ?

Léon.—Les enfants sages se rendent volontiers à l'école. (*volontié za*.)

II

EXERCICE SUR L'ADJECTIF

L'élève mettra au féminin les mots en italiques et fera accorder les mots qui s'y rapportent.

Le *serin* et le *linot* sont les musiciens de la chambre. *Paul* et *Henri*, ces deux petits garçons si attentifs, si appliqués, si studieux, sont frères jumeaux. Ce *châtelain* était plutôt le père que le maître de ses vassaux. J'ai oui dire qu'un *roi* d'Égypte eut pour compagnons de son enfance tous les jeunes garçons nés le même jour que lui. Le *prophète* entendit une voix qui lui disait : "Tu seras mon serviteur craint et révééré dans tout Israël." Le *chien* et le

chat, ennemis l'un de l'autre, finissent par vivre en bonne intelligence, s'ils sont tous deux commensaux du même logis. Qu'il est doux, pendant un beau *soir* d'été, après un *jour* brûlant et orageux, d'entendre le chant mélodieux du rossignol se répercuter d'échos en échos, depuis le *vallon* mystérieux jusqu'au sommet des *monts* escarpés ! Un *empereur* irrité contre un *devin*, lui disait avec menace : "De quel genre de mort, malheureux, comptes-tu mourir ?—Je mourrai de la fièvre, lui répondit le sorcier.—Tu es un menteur, répondit le prince ; tu périras tout à l'heure de mort violente." On allait saisir le pauvre diable lorsqu'il dit à l'empereur : "Mon puissant maître, ordonnez qu'on me tâte le pouls, et l'on verra si j'ai la fièvre." Cette saillie le tira d'affaire.

CONCOURS D'ALGÈBRE

DONNÉ A DES DEMOISELLES, LE 22
JANVIER 1880

1. Partagez 15 en deux parties, en sorte que le quotient de la plus grande par la petite soit 3.

$$\begin{aligned} \text{Soit } x \text{ la grande partie} & \quad \frac{x}{15-x} = 3 & \quad x = 45 - 3x \\ \text{alors } 15 - x \text{ la petite} & & \quad 4x = 45 \\ & & \quad x = \frac{45}{4} \\ & & \quad \text{Rép. grande partie } \frac{45}{4} \text{ petite } \frac{15}{4} \end{aligned}$$

2. Il y a une fraction telle que si l'on ajoute 2 à son numérateur, elle devient $\frac{3}{4}$; et si on retranche 5 de son dénominateur elle devient $\frac{1}{2}$: Quelle est cette fraction ?

$$\begin{aligned} \text{Soit } \frac{x}{y} \text{ cette fraction.} \\ \frac{x+2}{y} = \frac{3}{4} & \quad 3x+6=2y & \quad 3x-2y=-6 & \quad 3x-30=-6 \\ \frac{x}{y-5} = \frac{1}{2} & \quad 5x=4y-20 & \quad 5x-4y=-20 & \quad 15x-10y=-30 \\ & & \quad 15x-10y=-30 & \quad 15x+12y=+60 \\ & & & \quad 2y=30 \\ & & & \quad y=15 & \quad \text{Rép. } \frac{8}{15} \end{aligned}$$

3. La somme de deux nombres égale 60, et leur différence 12. Trouvez ces deux nombres. Opérez à un et à deux inconnus.

A un inconnu. A deux inconnus.

Soit x le petit et $x + 12$ le grand.

Soit x le grand et y le petit.

$$\begin{array}{l} x + x + 12 = 60 \quad (1) x + y = 60 \quad x + 24 = 60 \\ 2x + 12 = 60 \quad (2) x - y = 12 \quad x = 36 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} (1) x + y = 60 \\ (2) -x + y = -12 \\ \hline 2x = 48 \quad 2y = 48 \\ x = 24 \quad y = 24 \end{array}$$

Rép. 36 et 24.

Rép. 36 et 24.

4. Il y a un certain nombre de deux chiffres. La somme de ses chiffres est 9 ; et si du nombre lui-même on retranche 27, les chiffres seront renversés. Quel est ce nombre ?

Soit x le chiffre des dizaines.

y le chiffre des unités.

$$\begin{array}{l} x + y = 9 \quad x + y = 9 \quad x + 3 = 9 \\ 10x + y - 27 = 10y + x \quad 9x - 9y = 27 \quad x = 6 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 9x + 9y = 81 \\ 9x + 9y = 27 \\ \hline 18y = 54 \\ y = 3 \end{array}$$

Rép. 63.

POÉSIE

QUAND J'ÉTAIS PETIT

Quand j'étais petit, la nature entière
Jetait ses reflets sur mon front rêveur.
Du soleil de Dieu toute la lumière
Passait ce me semble, à travers mon cœur.
Des gerbes du pré que j'avais cueillies,
Le soir je rêvais près du buis benit.
L'air était si doux, les fleurs si jolies.
Quand j'étais petit !

Quand j'étais petit, ma courte prière,
Comme un cri d'oiseau, montait au Seigneur.
Si j'avais péché, mon regret sincère
Jamais ne faisait d'ombre à ma candeur.
Mon âme d'enfant suivait Phirondelle,
Qui d'un trait joyeux s'échappait du nid.
Rien ne me pesait... j'avais presque une aile
Quand j'étais petit !

Quand j'étais petit, je n'avais de peine
Qu'autant qu'en pouvait guérir un baiser.
Alors qu'en courant je perdais haleine,
Je trouvais des bras pour me reposer.
Chaque heure passait sans que je m'arrête
A peser l'instant qui s'évanouit.
Le temps n'était long qu'aux veilles de fête.
Quand j'étais petit !

Quand j'étais petit, je ne savais lire
Que dans l'Évangile et le sein des fleurs.
Où je paraissais, je voyais sourire ;
Jamais ma gaiété ne cachait des pleurs

J'ignorais le doute et cette heure amère
Où les yeux s'ouvrant le bonheur finit.
J'étais bien aimé... j'avais une mère
Quand j'étais petit.

MARIE JENNA.

DISTRACTIONS UTILES

1. Lorsqu'une maison est en feu, une trop petite quantité d'eau est-elle plus nuisible que l'absence totale d'eau ?
2. Qu'est-ce qui éteindra le feu mieux que l'eau ?
3. Monsieur X..... a attendu qu'on lui demande sa démission.

(Phrase à corriger.)

4. Le monde social, comme le monde physique, a connu ces sourds mugissements qui précèdent les éruptions volcaniques.—(Idem.)

5. Dites le titre de la fable où se trouve le vers suivant :

De loin, c'est quelque chose, et de près, ce n'est rien.

6. Quel est l'auteur de ce vers :

Deux estions et n'avions qu'un cœur.

7. Je ne fais pas de bruit et vit dans le tapage :
Absent d'un manuscrit, j'y forme chaque page
Avec un gueur.

(Pas avec deux).

On me voit, et pourtant, place parmi les anges,
Je me plais à former leurs célestes phalanges.

(Enigme).

Un marchand, partisan de la grande réclame, s'adresse en ces termes à celui qui est chargé de la correspondance de son établissement :

—Vous allez me rédiger une lettre circulaire sans ambiguïté, bien écrite, bien carrée.

—Bien carrée ! Mais alors ce ne sera pas une lettre circulaire !

Deux individus dans un salon. Comme ils sont seuls, le premier dit à l'autre :

—Nos hôtes sont vraiment confiants. Regarde donc ce meuble..... Ils ont laissé la clef au tiroir. S'il y avait dedans quelque chose de précieux.

—Il n'y a rien, dit le second, sans réfléchir ; je viens d'y regarder.

LE FURET.

ERRATA

Problème No. 3, page 46. 2e colonne :
au lieu de 15 douz. lisez 13½ douz.